

Original : anglais

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME DE DÉCLARATION EN LIGNE -
RAPPORT DE SITUATION DE 2021

Présentation des activités du Groupe de travail en 2021

Au cours de l'année 2021, le Secrétariat de l'ICCAT a continué à progresser dans le développement du Système intégré de gestion en ligne (IOMS), en achevant la phase 1 (base de données IOMS, application centrale IOMS, et rapport annuel Partie I/Annexe 1 et Partie II/Section 3 de l'IOMS). La version la plus récente de l'IOMS a été mise en production et annoncée dans la circulaire ICCAT n°5773/2021. Dans cette circulaire, les CPC de l'ICCAT ont été encouragées à utiliser l'IOMS pour soumettre la Partie I/Annexe 1 et la Partie II/Section 3 du Rapport annuel de 2021. À la fin du mois de septembre 2021, trois CPC ont soumis la Partie I/Annexe 1 et quatre CPC ont soumis la Partie II/Section 3 du Rapport annuel de 2021 en utilisant IOMS avec le soutien du Secrétariat. Le Secrétariat envisage d'autres améliorations, notamment des réponses standardisées supplémentaires pour des champs de données spécifiques, afin de résoudre les problèmes identifiés au cours de cette année expérimentale.

Le Groupe de travail technique sur la déclaration en ligne s'est réuni virtuellement du 16 au 18 février 2021 pour examiner les progrès réalisés dans le développement de l'IOMS et apporter sa contribution à la poursuite de son développement et à sa mise en production. Le rapport de la réunion est disponible sous la cote [COC-306/21](#). La phase 1 étant terminée, le groupe de travail a approuvé les activités suivantes des phases 2 et 3 par ordre de priorité¹:

Phase 2 :

- Système d'aide dynamique
- Module 1: Gestionnaire des registres des navires.
- Module 2: Gestionnaire des autorisations portuaires.
- Ateliers.

Phase 3, qui commencera en juin 2022:

- Module 1: Gestionnaire des prises nominales de la tâche 1.
- Module 2: Gestionnaire des tableaux d'application.
- Module 3: Gestionnaire des documents statistiques (espadon et thon obèse).
- Module 4: Gestionnaire des prises (hebdomadaires et mensuelles) de thon rouge.

L'équipe de développement de l'IOMS poursuit maintenant le travail de la phase 2, comme convenu par le Groupe de travail et décrit dans son plan de travail révisé (**appendice 1**). Depuis mars 2021, la liste des bogues identifiés et les améliorations proposées ont été traitées par le Secrétariat et l'IOMS a été mis en production comme prévu (1er août 2021). Depuis la mise en production de l'IOMS, le Secrétariat travaille avec les CPC pour intégrer dans l'IOMS les rapports annuels de 2021 (Partie I/Annexe 1 et Partie II/Section 3) soumis en Word. Le Secrétariat adapte également les rapports annuels de 2018, 2019 et 2020 pour les télécharger dans l'IOMS. Cette tâche a pris du retard en raison de la complexité de la conversion des anciennes structures des rapports annuels en structures IOMS actuelles. Les deux tâches devraient être achevées d'ici la réunion annuelle de la Commission de 2021.

Le Groupe de travail a proposé d'abroger et de remplacer la *Recommandation de l'ICCAT visant à poursuivre l'élaboration d'un système de déclaration en ligne intégré* (Rec. 19-12) (voir [COC_313/21](#)) afin de permettre au Groupe de travail de rester actif et de poursuivre ses travaux identifiés dans son plan de travail, jusqu'à ce que la Commission en décide autrement.

Budget proposé pour 2022-2023

Lors de la 26e réunion ordinaire de l'ICCAT en 2019, la Commission a convenu de fournir un financement pour 2020-2021 pour poursuivre le développement de l'IOMS conformément à la recommandation du Groupe de travail sur la déclaration en ligne. Ce point a de nouveau été inclus dans le projet de budget ordinaire 2022-23 de la Commission, que le Secrétariat a distribué le 28 juillet 2021. Le STACFAD traitera ce point. Des détails supplémentaires concernant le développement de la phase 3 de l'IOMS sont inclus dans l'**appendice 2**.

¹ NOTE: En raison d'une erreur dans le texte du point 7 du rapport du GT-TOR ([COC-306/21](#)), le module d'autorisation portuaire a été placé à tort dans la phase 3. Il se situera dans la phase 2, comme l'indique correctement le plan de travail de l'annexe 3 du rapport et de l'appendice 1 du présent document.

Appendice 1

Plan de travail révisé de l'IOMS, couvrant les phases de développement en cours et futures

Phase	Priorité	Module/ Tâche	Description	Exigences en matière de données	État de développement	Date d'achèvement de réf.	Budget	Remarques
1	1	Module	Noyau / base de données IOMS	Non applicable	Complété	01/08/2021	COM	Complété (Dans le cadre de la maintenance générale de l'IOMS uniquement).
1	2	Module	Rapport annuel IOMS (Partie II/Section 3, Partie I /Annexe 1)	S:GEN01, M:GEN01	Complété	01/08/2021	COM	Complété (Dans le cadre de la maintenance générale de l'IOMS uniquement).
1	3	Tâche	IOMS en production		Complété	01/08/2021	COM	Complété (Dans le cadre de la maintenance générale de l'IOMS uniquement).
1	1	Tâche	Ateliers de formation		Non applicable	À déterminer	COM	Reporté à 2022 (aux fins d'une discussion plus approfondie par le GT-TOR en 2022)
2	1	Module	Système aide dynamique (module)	Non applicable	Mise en œuvre/ Contenu	31/03/2022	CPC	12 mois
2	1	Module	Gestionnaire de navires ICCAT	Jusqu'à 21 exigences en matière de données (enregistrement des navires, 11 listes d'autorisation, navires de charge, accords d'affrètement, autorisations de transbordement, activité de l'année précédente, etc.)	Conception/mise en œuvre	31/03/2022	COM	Reprise oct. 2021 (6 mois de dév.) Nécessitera du temps supplémentaire, en fonction des fonctionnalités classées par ordre de priorité (à décider par le GT-TOR en 2022).
2	2	Module	Gestionnaire de ports	M:BFT21, M:SWO10	Analyse	31/05/2022	COM	Planifié (2 mois de dév.)
2	1	Tâche	Ateliers.		Non applicable	À déterminer	COM	Planifié (mise en production du registre des navires)
3	1	Module	Gestionnaire de T1NC (prises nominales)	S:GEN03	Planification			Début (en attente de l'étude sur le temps nécessaire)
3	2	Module	Gestionnaire des tableaux d'application	M:GEN03	Planification			Début (en attente de l'étude sur le temps nécessaire)
3	3	Module	Programmes SDP (SWO, BET)	M:TRO06, M:SWO01	Planification			Report éventuel à la phase 4 (en fonction du module de gestionnaire des navires)
3	4	Module	Gestionnaire des rapports hebdomadaires et mensuels des captures de thon rouge (BFT)	M:BFT22, M:BFT23 (M:TRO14 hebdo. BET)	Planification			Report éventuel à la phase 4 (en fonction du module de gestionnaire des navires)
4	Phases/tâches ultérieures à déterminer/proposées par le GT-TOR.					

Appendice 2

Informations sur le développement de la phase 3 de l'IOMS prévue pour la période de deux ans
2022-2023

Tableau 1. Description des projets (modules, améliorations, tâches) prévus pour la phase 3 de l'IOMS.

<i>Projet</i>	<i>Résultat proposé</i>	<i>Calendrier indicatif</i>
Module 1 - Gestionnaire des prises nominales de la tâche 1 (T1NC)	Traiter les soumissions des CPC des prises nominales de la tâche 1 (T1NC, estimations annuelles des captures totales en poids vif, rejets morts, rejets vivants et captures de thon rouge vivant transférées aux fermes. Les informations seront fournies dans des formats standard).	8 mois
Module 2 - Gestionnaire de tableaux d'application	Gérer l'information des tableaux de déclaration de l'application de l'ICCAT (M:GEN03), en ce qui concerne les captures de l'année antérieure avec les soldes et le quota ajusté, le cas échéant, ainsi que le pourcentage de poissons sous-taille et de sous/surconsommation. Ces informations seront fournies dans des formats standard.	5 mois
Module 3 - Programmes de document statistique (SDP) pour l'espadon et le thon obèse	Collecter et gérer les données sur les importations soumises dans le cadre du programme de document statistique semestriel.	4 mois
Module 4 - Gestionnaire des rapports hebdomadaires et mensuels sur le thon rouge (BFT)	Gérer les soumissions des CPC des rapports mensuels et hebdomadaires des captures de thon rouge.	7 mois

Tableau 2. Estimations du budget consolidé pour le développement de la phase 3 de l'IOMS.

<i>Composante du travail</i>	<i>Durée du développement (mois)</i>	<i>Coût estimé (€)</i>
Module 1	8	110.000
Module 2	5	70.000
Module 3	4	55.000
Module 4	7	100.000
Test et intégration	*	25.300
Infrastructure	*	25.800
Renforcement des capacités	**	23.500
Total	24	409.600

* Indique un travail continu s'étalant sur le cycle complet du budget 2022-2023.

** Le groupe de travail identifiera des activités spécifiques telles que des formations, des manuels, des webinaires, etc. en 2022.

Le budget pour 2024 /2025 (phase 4 et phases ultérieures de l'IMOS) sera présenté en 2023 ainsi qu'une liste de points prioritaires pour poursuivre le développement des modules de déclaration.